## 97410 - Le travail de la femme dans un milieu de mixité

**question**

Je voudrais savoir s'il est permis à la femme de pratiquer la médecine dans ce pays (le Canada) où la société ne connait pas la séparation entre les femmes et les hommes. Serait-il préférable que la femme reste chez elle?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il n'est pas permis à la femme musulmane de travailler  dans un milieu mixte parce que cela peut entraîner des dégâts et des effets appréhensibles. Nous les avons déjà expliqués dans la réponse à la question n°1200 et à la réponse  à la question n°60221.

On lit dans l'avis juridique consultatif de la Commission permanente (15/71) : « Il est permis à la femme de travailler  comme gynécologue sans se mêler avec les hommes au lieu de travail. »

S'il lui est possible de ne pas se retrouver dans la mixité interdite avec  les hommes  parce que disposant d'un bureau qui lui est réservé, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elle travaille, s'il plait à Allah le Très-Haut. Elle peut travailler aussi dans une clinique privée ou dans un hôpital sans mixité ou un centre islamique équipé d'une structure de santé animé par ses sœurs en islam. A défaut de tout cela , qu'elle craigne Allah le Très-Haut et se consacre à la dévotion et à l'éducation de ses enfants à domicile. C'est mieux pour elle. Allah le Très-Haut assure des provisions inattendues à celui qui Le craint. Quiconque abandonne une chose pour complaire à Allah, Il la lui remplace par une autre meilleure.

Nous demandons à Allah de vous assister et redresser.

Allah le sait mieux